



Ingénieurs du Contrôle de la Navigation Aérienne

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES CAP ICNA

Nos revendications pour le corps ICNA

La priorité aux recrutements

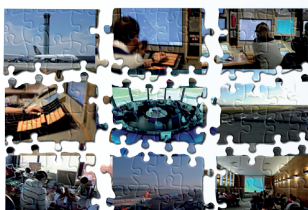
Parce que les missions dévolues au corps ICNA, elles, ne baissent pas, l'UNSA-ICNA milite pour un plan de recrutements qui mettra un terme à la chute des effectifs ICNA, amorcée depuis 2009.

Le déséquilibre, acté dans le protocole, entre la performance attendue des ICNA et les effectifs disponibles menace gravement nos conditions de travail.

Le rendez-vous manqué de Juin 2014, où l'unité des ICNA aurait pu permettre de voir le taux de redevance augmenter significativement et assurer le financement de notre masse salariale, **n'empêchera pas l'UNSA-ICNA de continuer à porter cette revendication indispensable.**



La reconnaissance du travail d'expertise



Afin de mieux reconnaître statutairement et réglementairement le travail d'expertise fait hors cadre par de nombreux ICNA (MANEX, FH, Simulations, nouveaux outils de contrôle, etc.), et pour mieux imposer l'expertise des ICNA à un encadrement qui cherche de plus en plus à chasser les opérationnels des processus de décision, **l'UNSA-ICNA revendique la création d'un statut de « PC rattaché »,** intermédiaire entre « PC » et « détaché ».

L'UNSA-ICNA revendique que le système actuel d'assistants de subdivision soit remplacé par un nouveau dispositif favorisant les allers-retours Salle/Hors Salle, le maintien de la MU, et la promotion interne.

Cette nouvelle organisation du travail d'expertise doit permettre une généralisation de l'accès au 4e grade.

Des conditions de départ à la retraite améliorées

L'amélioration du taux de remplacement via l'Indemnité de Sujétions Spéciales de Contrôle Aérien (ISSCA). Cette prime rétribue les responsabilités et risques que prennent les agents qui rendent le contrôle de la CA. Elle est calculée en pourcentage du Traitement Indiciaire Brut et, par dérogation au code des pensions civiles et militaires, rentre dans l'assiette pour le calcul de la pension de retraite. **L'UNSA-ICNA revendique une ISSCA à 26% pour les Premiers Contrôleurs.**

L'annulation de la décote en cas d'incapacité au contrôle entre 57 et 59 ans. Un temps proposée par l'administration, cette mesure permet de ne pas faire peser sur la sécurité la lourde pénalité financière que subiraient les ICNA arrêtant avant le nouvel âge limite du corps, et qui aujourd'hui leur enlève dans les faits tout réel choix.



Dessignons le ciel de demain



Les 2, 3, 4 décembre,
à la CAP ICNA, je vote UNSA-ICNA



NOS CRITÈRES DE MUTATION

L'UNSA-ICNA propose enfin le juste équilibre entre l'ancienneté dans le corps et l'ancienneté dans le centre

L'UNSA-ICNA s'y était engagé lors de la précédente campagne électorale, ses représentants en CAP ont étudié et conçu **de nouveaux critères permettant de répondre avec plus de justice et d'équité à un contexte de mobilité restreinte**. Répondant ainsi à une attente forte du corps ICNA, l'UNSA-ICNA propose à la profession des critères de mutation qui allient l'ancienneté dans le corps et l'ancienneté dans le centre, sans excès.

Refusant un système strict d'ancienneté de centre, qui pénalise par construction les ICNA n'ayant pas eu un centre souhaité en sortie d'ENAC et payent toute leur carrière une primo-affectation non désirée, l'UNSA-ICNA ajoute un mécanisme correcteur pour éviter les effets pervers sur le long terme et plafonne à 10 ans l'ancienneté de centre.

Les ICNA ont maintenant une alternative aboutie, qui répond aux demandes d'un corps qui veut maîtriser sa mobilité.

Les points clés

Ancienneté de carrière
1 point par jour d'ancienneté ICNA
0,5 point dans un autre corps de la DGAC

Âge maximum pour candidater sur un poste contrôle : âge limite – 5 ans
Pas d'âge limite pour les postes hors exploitation

Ancienneté de centre
1,5 point par jour d'ancienneté centre
Formation comprise dans l'ancienneté
Plafonnement à 10 ans de l'ancienneté



Postes à profil
à partir de chef de subdivision
Chaque ICNA doit avoir sa chance d'accéder au premier niveau de l'encadrement pour lequel l'ancienneté doit primer

Remise à zéro de l'ancienneté centre en cas de mutation géographique
Pas en cas de mutation fonctionnelle au sein du même organisme

Retour Tahiti et Nouméa
Pas de point au titre de l'ancienneté centre sur place, Fin du système opaque actuel, classement dans la CAP

Cayenne et Saint-Pierre-et-Miquelon
Pas de remise à zéro de l'ancienneté centre vers ces centres
Bonus de 365 points sera octroyé tous les 3 ans sur place.

Les candidats de la liste UNSA-ICNA à la CAP des ICNA

Grade ICNA Chef	
DEROUET Jérôme	CRNA-N
LARIDAN Dominique	CRNA-SO
LEROY Chantal	CRNA-O
LOUBERE Jérôme	CRNA-SE
MARGERIT Patricia	CRNA-SE
WINTHERLIG Luc-André	CRNA-SO

Grade ICNA Divisionnaire	
DORAPHE Sébastien	Orly
DUMONT Sophie	CRNA-O
LUSERGA Paul	Lyon
MEUNIE Sylvain	CRNA-O
ROUSSEAU Stéphane	Fort de France
TORO Catherine	Orly

Grade ICNA Principal	
CARRIERE Guillaume	CRNA-SE
DEFENDINI Anthony	CNRA-SE
DE LARBOUST Benoît	Orly
GRIGNOUX Aurélien	Fort de France
HOUEE Anne-Laure	CNRA-O
SWIRYDA Éric	Cayenne

Grade ICNA Normal	
AUBERT Quentin	CRNA-SE
MACHEBOEUF Nicolas	CRNA-SE
MOSELEY Claire	Orly
PIAZZA Julie	CRNA-SE

Dessignons le ciel de demain



Les 2, 3, 4 décembre, à la CAP ICNA, je vote UNSA-ICNA

